

DELIBERATION N° D.2018-10-08 du Conseil communautaire du 9 octobre 2018



Partenariats pédagogiques et artistiques au titre de l'année scolaire 2018-2019.
Conventions de partenariat
entre le Conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Versailles Grand Parc et :
- le Landesmusikrat Berlin,
- l'association Puce Muse - atelier musical,
- l'Inspection académique des Yvelines,
- l'association JACP - Jazz au Chesnay Parly 2,
- la ville de Viroflay,
- l'Ensemble Folies françaises,
- l'Ensemble vocal du Chesnay,
- le Chœur Vittoria et le Théâtre Montansier,
- le Centre de musique baroque de Versailles et le
Conservatoire à rayonnement départemental Paris-Saclay.

Date d'affichage: 10 octobre 2018

Date de la convocation : 2 octobre 2018

Nombre de sièges au sein du Conseil communautaire : 83

Secrétaire de séance : M. Bellamy

Rapporteur : Mme Pelletier-Le-Barbier

Président : M. François DE MAZIÈRES

Sont présents :

Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN (sauf délibérations n°2018-10-01 à 04 – pouvoir à M. DE MAZIERES), M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT, M. Olivier LEBRUN et

Mme Stéphanie BANCAL, Mme Amélie GOLKA, M. Michel CONTE, M. Claude VUILLIET, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON, Mme Frédérique KIBLER, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Pierre SOUDRY, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Laurence AUGERE, Mme Florence NAPOLY, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MENE, M. Michel CROUZAT (sauf délibérations n°2018-10-09 et 11 – pouvoir à Mme LE MENE), Mme Dorothee BILGER, M. Jean-Christophe LAPREE, Mme Violaine CHARPENTIER (sauf délibérations n°2018-10-09 et 11), M. Philippe DEVALLOIS, M. Arnaud HOURDIN, Mme Sonia BRAU, Mme Lydie DUCHON, M. Sébastien DURAND, M. Patrick CHARLES, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Bruno DREVON, Mme Magali LAMIR (sauf délibération n°2018-10-01), M. Didier BLANCHARD, M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER, Mme Magali ORDAS, M. François-Xavier BELLAMY (sauf délibérations n°2018-10-11), M. Laurent DELAPORTE, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, Mme Annick PERILLON, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Liliane HATTRY, M. Hervé FLEURY, Mme Christine DE LA FERTE, M. Olivier DE LA FAIRE, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Philippe PAIN, M. François SIMEONI, Mme Carmise ZENON, M. Benoît DE SAINT-SERNIN, Mme Jane-Marie HERMANN et M. Jean-Michel ISSAKIDIS.

Absents excusés :

M. Claude JAMATI a donné pouvoir à M. Bernard DEBAIN,
M. Philippe BENASSAYA a donné pouvoir à M. Michel CONTE,
M. Philippe BAUD a donné pouvoir à Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER,
M. Jean-Marie CLERMONT a donné pouvoir à Mme Nathalie JAQUEMET,
Mme Géraldine LARDENNOIS a donné pouvoir à M. Marc TOURELLE,
M. Frédéric BUONO-BLONDEL a donné pouvoir à Mme Sonia BRAU,
Mme Marie BOËLLE a donné pouvoir à M. Alain NOURISSIER,
Mme Emmanuelle DE CREPY a donné pouvoir à Mme Annick PERILLON,
Mme Florence MELLOR a donné pouvoir à M. François-Xavier BELLAMY,
Mme Martine SCHMIT a donné pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN,
Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU, Mme Corinne BEBIN, M. Michel BANCAL,
M. François LAMBERT, M. Erik LINQUIER, Mme Marie DENAISON

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5-II-5° ;

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L.216-2 et L.216-5 ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et notamment l'article 101 ;

Vu le décret n° 2006-1248 du 12 octobre 2006 relatif au classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique ;

Vu la charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre de janvier 2001 du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu l'arrêté ministériel du 5 janvier 2018 relatif aux conditions d'agrément des établissements assurant une préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique et au contenu et modalités de dépôt des dossiers de demande ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu le budget de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et les imputations en dépenses et recettes correspondantes sur les crédits inscrits ;

Vu l'avis de la commission de la culture et des sports du 18 septembre 2018.

Contexte

- Classé « Conservatoire à rayonnement régional » (CRR) en vertu d'un décret ministériel, le CRR de Versailles Grand Parc répond aux missions générales de sensibilisation et de formation artistique auprès du public.

Ces missions supposent, entre autres, le développement de partenariats pédagogiques et artistiques avec des structures de création et de diffusion.

Conformément aux dispositions combinées de la charte de l'enseignement artistique spécialisée en danse, musique et théâtre de 2001 et de la loi de décentralisation du 13 août 2004, les collectivités territoriales ont vocation à susciter et à accueillir les « partenariats culturels nécessaires à l'exercice de leurs missions », notamment « avec les institutions de formation, de création et de diffusion existantes à proximité ».

Ainsi, le CRR de Versailles Grand Parc renouvelle et élabore chaque année de nouvelles collaborations avec des partenaires culturels (locaux, régionaux, nationaux ou internationaux) afin de proposer à ses élèves une formation complète, incluant notamment des mises en situation professionnelle et leur permettant une participation à la vie culturelle locale et régionale.

Les projets de collaboration sont conçus en fonction des axes pédagogiques de l'établissement et de la programmation artistique et pédagogique des structures associées.

- Pour l'année scolaire 2018-2019, neuf nouveaux partenariats sont envisagés avec les structures suivantes :

- le Landesmusikrat Berlin pour la création d'un orchestre franco-allemand réunissant des élèves du CRR et du Landesjugendorchester Berlin (orchestre des jeunes de Berlin) autour de deux sessions de stage à Versailles et à Berlin et une tournée de concerts en France, en Allemagne et en Pologne. Ce projet, conçu pour les célébrations du Centenaire de la « Grande Guerre » se déroulera entre le 20 octobre et 4 novembre 2018. Il reçoit le soutien financier de la Mission Centenaire et de l'entreprise Bertrandt (installée à Bièvres) ;

- l'association Puce Muse - atelier musical qui sera accueillie en résidence au Conservatoire (dans le nouvel auditorium du site de la Chancellerie) pour une durée de 3 ans. Les chercheurs créateurs de Puce Muse, associés à plusieurs sessions d'enseignement depuis plusieurs années, interviendront auprès des élèves du CRR pour des ateliers, des cours et différents projets de diffusion. Le premier projet sera la création, en février 2019, par l'orchestre symphonique de *Boléro 2.0* de Serge de Laubier. Cette pièce associera instruments modernes et « instruments augmentés » ;

- l'Inspection académique des Yvelines pour la mise en œuvre d'ateliers de chant choral dans des écoles élémentaires du territoire. Imaginé dans le cadre du « Plan chant choral » porté par les ministères de la Culture et de la Communication et de l'Education nationale, ce projet allie formation des étudiants de l'atelier de direction de chœur et des professeurs des écoles. Tutorés par leurs professeurs du Conservatoire, les étudiants interviendront progressivement dans les classes pour familiariser élèves et enseignants au chant choral. Les professeurs des écoles rempliront en retour une mission de « parrainage » des jeunes en matière de gestion d'un groupe classe. En complément, les professeurs du CRR interviendront dans le cadre du plan de formation ou des « animations pédagogiques » proposées par l'Inspection académique aux professeurs des écoles. Sur les 140 000 € de subvention accordés par le Ministère au CRR cette année, 7 000 € sont fléchés vers cette action ;

- l'association JACP - Jazz au Chesnay Parly 2 pour la participation d'élèves du département jazz du CRR en première partie de concerts programmés par l'association dans le Patio de la Grande scène du Chesnay, avec le soutien de la ville du Chesnay ;

- la ville de Viroflay pour l'accueil dans son auditorium, les 11 et 12 mai 2019, de l'opéra-comique *La fille de Madame Angot* de Charles Lecoq avec les élèves chanteurs, instrumentistes et comédiens des sites d'enseignement de Buc et Versailles ainsi que le ViroChœur de Viroflay ;
 - l'Ensemble Folies françaises, dirigé par Patrick Cohën-Akenine, pour la participation d'étudiants du département musiques anciennes à la création de la pièce *Idylle pour la Paix*, de Jean-Baptiste Lully, programmé au Château de Sceaux, à Orsay et à Versailles ;
 - l'Ensemble vocal du Chesnay qui participera, aux côtés des étudiants instrumentistes et en direction de chœur du CRR, à une « Fête de l'Improvisation » en juin 2019, sous la direction du chef d'orchestre américain Alfred Calabrese ;
 - le Chœur Vittoria, dirigé par Michel Piquemal et le Théâtre Montansier de Versailles pour l'accueil, le 16 juin 2019, d'une représentation du *Magnificat* de Martin Palmieri avec des élèves instrumentistes et choristes du CRR et du collège Rameau de Versailles ;
 - le partenariat, déjà très affirmé, avec le Centre de musique baroque de Versailles (CMBV) et le Conservatoire à rayonnement départemental Paris-Saclay (CRD) est reconduit pour la mise en œuvre de projets de diffusion partagés (dont les traditionnels Jeudis musicaux de la Chapelle royale) et la délivrance commune d'un diplôme d'études musicales aux chanteurs du CMBV. Il est étendu à l'élaboration d'un cursus préparant les étudiants chanteurs et instrumentistes, spécialistes des musiques anciennes, à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique. La grille pédagogique conçue par les trois établissements conjugue des enseignements propres à chacun et des propositions mutualisées. Ce dispositif fait l'objet d'une demande commune d'agrément auprès du ministère de la Culture et de la Communication. Le CRR de Versailles Grand Parc portera également une demande d'agrément au titre des instruments de l'orchestre d'une part et des instruments polyphoniques d'autre part.
- Les conditions de financement de l'ensemble de ces partenariats sont définies d'un commun accord entre les parties. Un apport équivalent, financier ou en nature, de chacune des structures associées est respecté. Ce financement est prévu dans le budget de fonctionnement du CRR de Versailles Grand Parc (lignes budgétaires dédiées à l'organisation des études et aux projets artistiques) et dans le volet prévu à cet effet dans le budget de la direction des ressources humaines de Versailles Grand Parc.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

**Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré,
décide :**

- 1) d'adopter les termes des conventions de partenariats pédagogiques et artistiques, pour l'année scolaire 2018-2019, entre le Conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Versailles Grand Parc et :
 - a. le Landesmusikrat Berlin,
 - b. l'association Puce Muse - atelier musical,
 - c. l'Inspection académique des Yvelines,
 - d. l'association JACP - Jazz au Chesnay Parly 2,
 - e. la ville de Viroflay,
 - f. l'Ensemble Folies françaises,
 - g. l'Ensemble vocal du Chesnay,
 - h. le Chœur Vittoria et le Théâtre Montansier,
 - i. le Centre de musique baroque de Versailles et le Conservatoire à rayonnement départemental Paris-Saclay ;
- 2) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer les conventions et tout document s'y rapportant.

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 66

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de suffrages exprimés : 76 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité.

pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services